

## Analyse - Communion aux catholiques divorcés remariés : François a-t-il franchi la ligne rouge ?

Author : Rédaction RC

Categories : [En Une](#), [Points non négociables](#)

Date : 29 avril 2016



*Paul Salaün, en 1983, devient l'un des fondateurs de la Communion Notre-Dame de l'Alliance, groupement spirituel qui aide les séparés et divorcés à vivre le pardon et la fidélité. Avec l'autre fondatrice, il a alors accueilli beaucoup de séparés et divorcés, et approfondi sa réflexion sur la manière dont ils peuvent vivre chrétiennement leur épreuve.*

Ayant beaucoup réfléchi à la manière dont les séparés et divorcés peuvent continuer à vivre leur sacrement du mariage, il a écrit deux premiers livres: *Séparés, divorcés, une possible espérance* et *Séparés, divorcés, le chemin du pardon*, parus en 1990 et 1992.

Il s'exprime dans la tribune que vous pouvez télécharger sur le passage controversé de l'exhortation *Amoris laetitia*, concernant les divorcés remariés.

[Retrouvez](#) également son site

Ayant connu l'épreuve du divorce en 1978, je me suis alors engagé dans la pastorale des

divorcés et ai participé à la fondation de la communion Notre-Dame de l'Alliance. Puis, en 1989, j'ai obtenu une reconnaissance de nullité de mon mariage. En 1994, j'ai rencontré puis épousé une veuve avec laquelle j'ai connu la situation humaine des divorcés remariés. Mais j'ai vécu toutes ces étapes dans la fidélité à la Parole de Dieu et à la discipline de l'Église qui en découle. (J'en témoigne dans mon dernier livre : Miséricorde pour les catholiques séparés, divorcés, divorcés remariés, 2014, présenté avec mes autres livres sur mon site : [paulsalaun5604.wix.com/misericorde](http://paulsalaun5604.wix.com/misericorde))

C'est pourquoi j'ai lu attentivement la partie de l'exhortation apostolique de François concernant la pastorale des divorcés. Je reconnais bien sûr toute la richesse et toute la valeur globale de ce document. Dans la continuité de toutes ses interventions depuis qu'il est Pape, et dans sa grande miséricorde, François, dans *Amoris laetitia*, va le plus loin possible pour manifester l'accueil de l'Église aux catholiques divorcés remariés, ce qui est tout à fait louable et acceptable.

En outre François reste fidèle à la ligne qu'il s'est tracée depuis le début des discussions autour de la question de la communion aux divorcés remariés. Le 18 octobre 2014, après les débats animés au synode à propos de l'accès des divorcés remariés à la communion eucharistique, il mettait en garde contre deux tentations : « la tentation du raidissement hostile, c'est-à-dire vouloir s'enfermer dans ce qui est écrit (la lettre) et ne pas se laisser surprendre par Dieu, par le Dieu des surprises (l'esprit); à l'intérieur de la loi, de la certitude de ce que nous connaissons et non pas de ce que nous devons encore apprendre et atteindre. Depuis l'époque de Jésus c'est la tentation des zélés, des scrupuleux, des attentifs et de ceux qu'on appelle aujourd'hui «traditionalistes» et aussi des intellectualistes. « - La tentation de l'angélisme destructeur, qui au nom d'une miséricorde trompeuse bande les blessures sans d'abord les soigner ni les traiter; qui s'attaque aux symptômes et pas aux causes et aux racines. C'est la tentation des «bien-pensants», des timorés et aussi de ceux qu'on appelle «progressistes et libéralistes».

Dans *Amoris laetitia*, contre les « progressistes », François dit clairement qu'il ne remet pas en cause l'enseignement du Christ et de l'Église sur l'indissolubilité (cf. 292 ; 307) ; et contre les « traditionalistes », il prône une approche pastorale au cas par cas et la justifie ( n° 304 à 312, spécialement n° 308). Comme pour ne pas apporter d'eau au moulin des légalistes, il refuse obstinément de citer les passages de ses prédécesseurs qui donnent les points de repères essentiels et obligatoires pour rester en accord avec la Parole de Dieu et l'enseignement de l'Église (essentiellement FC 84 § 4 et 5 cités ci-après ; SC 29)

Téléchargez la suite

//